



S.I.R.P. CURSAN – LOUPES
MAIRIE DE CURSAN
8 Route du Gestas
33670 CURSAN

Loupes, le 10 Avril 2025

CONVOCATION COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical se réunira à la Mairie de Loupes le:
Jeudi 17 Avril 2025 à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. D11042025 : Délégation signature pour le Vice-président SIRP
3. D12042025 : Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif cadre C à 8 h hebdomadaire
4. D13042025 : Convention de mise à dispo Mairie de Loupes - Agent technique et Agent administratif
5. D14042025 : Convention de mise à dispo Mairie de Coursan – Agent technique
6. Divers

Tous les documents sont disponibles en mairie

POUVOIR

Je soussigné
donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du Conseil Syndical convoqué pour le:

de prendre part à toutes les délibérations

d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (1)

(1) NB Validité: trois reports au maximum

auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque (2)

(2) Porter à la main: Bon pour pouvoir et signer

Fait à _____, le _____

Présidente du SIRP Coursan Loupes,
Vina SEEDOYAL





S.I.R.P. CURSAN – LOUPES
MAIRIE DE CURSAN
8 Route du Gestas
33670 CURSAN

Loupes, le 10 Avril 2025

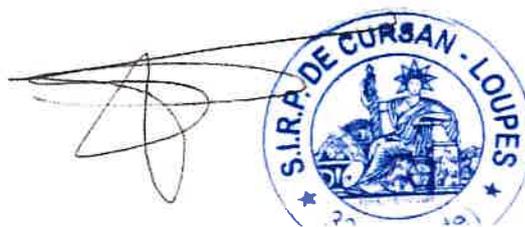
ORDRE DU JOUR

Le Comité Syndical se réunira à la Mairie de Loupes le:

Jeudi 17 Avril 2025 à 19h30

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. D11042025 : Délégation signature pour le Vice-président SIRP
3. D12042025 : Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif cadre C à 8 h hebdomadaire -contractuel
4. D13042025 : Convention de mise à dispo Mairie de Loupes - Agent technique et Agent administratif
5. D14042025 : Convention de mise à dispo Mairie de Coursan – Agent technique
6. Divers

Présidente du SIRP Coursan Loupes,
Vina SEEDOYAL



Réunion du SIRP Cursan / Loupes Jeudi 17 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Avril à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical Cursan / Loupes s'est réuni à la Mairie de Loupes sous la Présidence de Vina SEEDOYAL

Présents :

Mesdames Vina SEEDOYAL , Nathalie BARRIERE ,

Messieurs Aurélien FREMONT, Cédric MAUGER et Denis THOMAS

Excusés :

Absents :

Denis THOMAS est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h45

Adoption du compte rendu du 31 Mars 2025

Madame la Présidente demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du Trente et un mars 2025, Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque membre du Conseil syndical

Madame la Présidente invite donc les membres du Comité Syndical à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres du Conseil Syndical présents à la séance.

Pour 5 Contre 0 Abstention 0

Délibération N° 11042025 Délégation signature pour le Vice-Président

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical du SIRP qu'un arrêté sera pris pour donner une délégation de signature à Cédric MAUGER.

Madame la Présidente donne lecture du projet d'arrêté

Pour 5 Contre 0 Abstention 0

DELIBERATION N°D12042025 Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet dans un regroupement de communes de moins de 15 000 habitants

Le Comité syndical SIRP Cursan Loupes

Vu l'article L. 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi à temps non complet chargé du secrétariat administratif et comptable

Sur le rapport de Madame la Présidente, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{ER} Juin 2025 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif correspondant au grade d'adjoint administratif territorial ,relevant de la catégorie hiérarchique C pour .8 heures hebdomadaires

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L. 332-8 3° du CGFP précité pour .un appel à candidature resté infructueux ou un recrutement de proximité
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif cadre C et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération N° 17122017 du 9 Décembre 2017
- Que Madame la Présidente est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Madame la Présidente précise que

- - Que les crédits correspondants seront prévus au budget et accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au Préfet ou à compter de la réponse de l'administration encas de recours administratif préalable.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE Mme la Présidente à créer cet emploi.**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour 5 Contre 0 Abstention 0

DELIBERATION N°D13042025

Madame la Présidente informe le Comité syndical que la Mairie de Loupes a proposé une convention de mise à disposition du personnel communal techniques et administratifs

Madame la Présidente donne lecture de la convention.

Après avoir pris connaissance de ladit convention et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité ou majorité autorise Madame la Présidente de signer la convention avec la commune de Loupes.

Pour 5 Contre 0 Abstention 0

DELIBERATION N°D14042025

Madame la Présidente informe le Comité syndical que la Mairie de Cursan a proposé une convention de mise à disposition concernant Florian MOREAU.

Madame la Présidente donne lecture de la convention.

Après avoir pris connaissance de ladit convention et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité ou majorité autorise Madame la Présidente de signer la convention avec la commune de Cursan .

Pour 5 Contre 0 Abstention 0

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h40

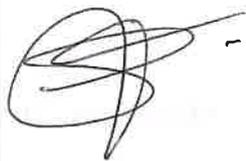
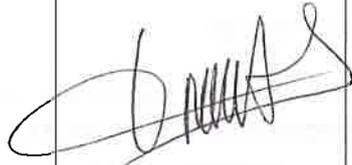
Secrétaire de Séance

Denis THOMAS

La Présidente

Vina SEEDOYAL



| | | | |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Vina SEEDOYAL Présidente |  | Aurélien FREMONT |  |
| Cédric MAUGER Vice Président | | Nathalie BARRIERE | |
| Denis THOMAS |  | Marie Jocelyne LOPES | |
| Agnès TEYCHENEY | | | |



SIRP CURSAN/LOUPES
Département de la Gironde

CONSEIL SYNDICAL

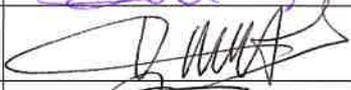
SEANCE DU 17 avril 2025

Feuille de présence

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- 6 – D110~~4~~ 2025 Délibération – Délégation signature pour le Vice-président SIRP
- 7- D120~~4~~ 2025 Délibération – Création d'un poste d'adjoint administratif cadre C à 8 h hebdomadaire contractuel
- 8- D130~~4~~ 2025 Délibération – Convention de mise à dispo Mairie de Loupes – Agent technique et Agent administratif
- 9- D140~~4~~ 2025 Délibération – Convention de mise à dispo Mairie de Cursan – Agent technique

| NOM | SIGNATURE |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| | |
| M. Cédric MAUGER |  |
| Mme Nathalie BARRIERE |  |
| M Denis THOMAS |  |
| Mme Vina SEEDOYAL |  |
| M. Aurélien FREMONT |  |
| Mme Marie Jocelyne LOPES (suppléante) | |
| Mme Agnès TEYCHENEY (suppléante) | |